



Tél. 05 61 81 61 42
Fax 05 61 81 59 59

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL à 20h00

L'an deux-mille-dix-huit, le jeudi 12 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montgaillard-Lauragais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno MOUYON, Maire.

Présents : LAFONT Yves – MOUYON Bruno – JAN Emeline - DANIAU Jean-Louis - HAMON Alain -
POUZAC Michel - BENETTI-BRENOT Benjamin - BARON Alain - MOLAS Jean-Robert - HAMON Alain
Absents excusés avec procuration : ALASSET Mathieu (procuration à BARON Alain) - ASTIE Cédric
(procuration à MOUYON Bruno)

Absent : GLEYZES Frédérick

Secrétaire de séance : MOUYON Bruno

Ordre du jour :

- **SITPA - dissolution :** répartition de l'actif et du passif
- **Budget assainissement 2017 :** Approbation du compte de gestion
- **Budget assainissement 2017 :** Approbation du compte administratif
- **Budget assainissement 2017 :** Vote de l'affectation du résultat d'exploitation
- **Vote redevance eau et prime fixe assainissement**
- **Budget primitif assainissement 2018 :** Vote du budget
- **Budget communal 2017 :** Approbation du compte de gestion
- **Budget communal 2017 :** Approbation du compte administratif
- **Budget communal 2017 :** Vote de l'affectation du résultat de fonctionnement
- **CONTRAT DE TERRITOIRE :** Programmation 2018
- **Taux d'imposition 2018 du budget communal :** Vote des taux
- **Budget primitif communal 2018 :** Vote du budget
- **QUESTIONS DIVERSES**

La séance est ouverte à 20h05.

En préambule, monsieur le maire expose la démission de Jasmine DUGUET de son mandat de conseillère municipale en date du 26 mars 2018. Le nombre de membres du conseil en exercice est donc de 13 conseillers.

Monsieur le Maire présente ses remerciements aux agents communaux et aux conseillers municipaux pour leur travail ainsi que leur engagement qui ont permis d'avancer en 2017 malgré un contexte peu évident.

1 – SITPA - dissolution : répartition de l'actif et du passif

M. le Maire expose à l'assemblée :

Le Syndicat intercommunal pour le transport des personnes âgées (SITPA) fait l'objet d'une procédure de dissolution dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du 24 mars 2016.

Conformément à l'article 40 I de la loi NOTRe du 7 août 2015, un arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 a prononcé la fin d'exercice des compétences du SITPA avec effet au 31 août 2017. Depuis cette date, le syndicat a subsisté pour les seuls besoins de sa liquidation.

Cette liquidation intervient dans les conditions prévues par les articles L 5211-25-1 et L 5211-26 du CGCT. Elle prévoit notamment la répartition de l'actif et du passif du syndicat au vu de son dernier compte administratif.

La balance de trésorerie du 19 septembre 2017 fait apparaître un excédent de trésorerie d'un montant de : 76 615,94€

Il convient par ailleurs de rappeler que le SITPA ne possède pas de personnel territorial et ne possède aucun bien meuble ou immeuble acquis ou mis à disposition par les communes membres et n'a pas d'emprunt en cours ;

Au vu de ces éléments, il apparaît que seul l'excédent de trésorerie sus-évoqué doit faire l'objet d'une répartition.

A cet effet, il convient de rappeler qu'aux termes d'une convention d'assistance, conclue le 27 mars 1995 avec le SITPA et complétée par une convention signée le 9 janvier 1996 et modifiée par l'avenant du 28 mai 2003, le Département de la Haute-Garonne a mis à la disposition du syndicat un ensemble de moyens financiers, matériels et en personnels pour l'exercice de ses compétences statutaires. L'article 4 de cette convention précise que :

« Dans le cas de résiliation de la convention ou dissolution du Syndicat Intercommunal de Transport de Personnes Agées, l'excédent des recettes sur les dépenses sera reversé au Conseil Général (Budget Annexe des Transports) au moment de la clôture des comptes ».

Il est donc proposé, de faire également application de cet article et de délibérer de manière concordante avec le SITPA.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal décide :

- de reverser intégralement au conseil départemental de la Haute-Garonne l'excédent du SITPA dont le montant s'élève, au 19 septembre 2017, à 76 615,94 €
- d'autoriser M. le Maire à engager les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

ADOPTÉ : Pour : 12
 Contre : 0
 Abstention : 0

2 - Budget assainissement 2017 : Approbation du compte de gestion

Le Maire présente le compte de gestion et informe qu'il est en adéquation avec le compte administratif.

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du budget assainissement 2017.

ADOPTÉ : Pour : 12
 Contre : 0
 Abstention : 0

3 - Budget assainissement 2017 : Approbation du compte administratif

Le Maire présente le compte administratif comme suit :

Exploitation:	Investissement :
<u>Dépenses :</u>	<u>Dépenses :</u>
Prévu :124 748.44 €	Prévu :45 201.64 €
Réalisé :..... 21 877.33 €	Réalisé :3743 €
Reste à réaliser 0 €	Reste à réaliser : 0 €
<u>Recettes :</u>	<u>Recettes :</u>
Prévu :124 748.44 €	Prévu :45 201.64 €
Réalisé :..... 21 056.81 €	Réalisé : 16 380 €
Reste à réaliser : 0 €	Reste à réaliser : 0 €

Résultat de l'exercice 2017 :
 Investissement..... 12 637 €
 Fonctionnement - 820.52€
 Résultat global 11 816.48 €

En l'absence du Maire ne prenant pas part au vote du compte administratif, le compte administratif budget assainissement 2017 est approuvé par le Conseil.

ADOPTÉ : Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

4 - Budget assainissement 2017 : vote de l'affectation du résultat d'exploitation

Le Maire propose l'affectation du résultat 2017 comme suit :

L'examen du compte administratif fait apparaître un excédent de d'exploitation de 97 400.01 € et un excédent en investissement de 23 730.54 €.

Il est proposé donc d'affecter l'excédent de fonctionnement au BP 2018, soit 97 400.01 €.

ADOPTÉ : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

5 - Vote redevance eau et prime fixe assainissement

Au regard du budget assainissement, le maire propose une non augmentation des prix comme suit :

Montant pour 2018 :

- Prime fixe d'assainissement : 57.47 €
- Redevance consommation eau : 0.58 € H.T. / m3

ADOPTÉ : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

6 - Budget primitif assainissement 2018 : vote du budget

Le Maire propose un budget primitif 2018 d'assainissement comme suit :

	DEPENSES DE LA SECTION d'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION d'EXPLOITATION
Section de FONCTIONNEMENT	124 210.56 €	26 810.55 €
Report 2017		97 400.01 €
TOTAL de la section d'EXPLOITATION	124 210.56 €	124 210.56 €

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
Section d'INVESTISSEMENT	44 836.54 €	21 106 €
Report 2017		23 730.54 €

TOTAL de la section d'INVESTISSEMENT	44 836.54 €	44 836.54 €
---	-------------	-------------

TOTAL DU BUDGET	169 047.70 €	169 047.70 €
------------------------	---------------------	---------------------

Le Conseil Municipal vote le budget assainissement 2018 proposé par :

ADOPTÉ : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

En introduction des votes concernant les comptes du budget communal 2017, monsieur le Maire propose un bilan moral : Cette année 2017 a été chargée au niveau administratif et instable au niveau de notre effectif de personnel.

« Tout d'abord, la fusion imposée par le préfet des communautés de communes de CAP LAURAGAIS, COLAURSUD, CŒUR LAURAGAIS a demandé une importante implication technique, administrative et politique. Après cette première année de fonctionnement de « TERRES DU LAURAGAIS », des choix décisifs seront à prendre au niveau intercommunal en matière de prise de compétences. Les enjeux sont majeurs en termes de développement du territoire, de services, mais aussi en termes de coûts pour les administrés.

Une année instable au niveau du personnel, avec :

-Le départ de notre directrice de l'ALAE vers d'autres horizons professionnels ; je remercie l'implication de notre nouvelle directrice en exercice depuis quelques mois. Je remercie également l'équipe d'animation qui a pallié l'absence de directrice pendant quelques mois en se rendant disponible et volontaire.

-La suspension, puis le départ en disponibilité de notre agent technique. J'en profite ici pour remercier non seulement les élus qui ont énormément donné de leur temps et de leurs compétences afin de pallier cette absence, mais également les usagers des bâtiments communaux pour leur compréhension et leur patience envers notre manque de réactivité inhérent à cette situation que nous avons pu avoir par moment. Aujourd'hui nous sommes en phase de finalisation de recrutement d'un agent qui assumera les missions de ce poste.

Passons maintenant aux approbations des comptes 2017. »

7 - Budget communal 2017 : Approbation du compte de gestion

Le Maire présente le compte de gestion et informe qu'il est en adéquation avec le compte administratif.

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du budget communal 2017.

ADOPTÉ : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

8 - Budget communal 2017 : Approbation du compte administratif

Le Maire présente le compte administratif comme suit :

Fonctionnement :	Investissement :
<u>Dépenses :</u>	<u>Dépenses :</u>
Prévu :636 879.92 €	Prévu :219 883.76 €
Réalisé :443 432.19 €	Réalisé :94 844.53 €
Reste à réaliser 0 €	Reste à réaliser : 0 €

<u>Recettes :</u>	<u>Recettes :</u>
Prévu :636 879.92 €	Prévu :219 883.76 €
Réalisé :532 608 €	Réalisé :140 698.76 €
Reste à réaliser : 0 €	Reste à réaliser : 0 €

Résultat de l'exercice 2017 :

Investissement..... 45 854.23 €

Fonctionnement89 175.81€

Résultat global 135 030.04€

En l'absence du Maire ne prenant pas part au vote du compte administratif, le compte administratif du budget communal 2017 est approuvé par le Conseil Municipal.

ADOPTÉ : Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

9 - Budget communal 2017 : vote de l'affectation du résultat de fonctionnement

Le maire propose l'affectation du résultat suivante :

L'examen du compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 235 740.01 € et un déficit en investissement de 35 861.33 €.

Il est proposé donc d'affecter l'excédent de fonctionnement au BP 2017, soit 199 878.68 €

(235 740.01 € - 35 861.33 €) ainsi que la somme de 35 861.33 € à la section d'investissement

ADOPTÉ : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Afin d'introduire les délibérations concernant le budget 2018, monsieur le Maire souhaite apporter quelques informations :

« Le budget primitif communal 2018 qui vous sera présenté sera un budget responsable, permettant de réaliser nos ambitions concernant l'amélioration de l'existant. Nous sommes aujourd'hui sur des bases solides et saines tant au niveau financier qu'au niveau de la dotation en équipements communaux. Il est bon de rappeler que cela est le fruit des municipalités précédentes, et nous poursuivrons en ce sens.

Le budget qui sera proposé nous permet :

-de prendre en compte nos administrés subissant déjà les augmentations des différentes taxes ou prélèvements, en proposant de ne pas augmenter les taux des taxes communales cette année.

-de réaliser certains projets, en comptant toujours sur l'aide du Conseil Départemental 31, qui reste au côté des petites communes afin de les soutenir dans leur développement. Nous remercions le Conseil Départemental 31 pour cette politique menée.

10 - CONTRAT DE TERRITOIRE : programmation 2018

1-Monsieur le Maire rappelle que le projet concernant la réalisation *d'une zone de loisirs sur la commune, à destination des enfants, des jeunes et des adultes, prévoyait non seulement une aire multisport (CITYSTADE), mais également un aménagement d'une aire avec des jeux pour enfants.*

Le CITYSTADE étant achevé, Monsieur le Maire propose en 2018 l'implantation des jeux de L' AIRE DE JEUX ainsi que des travaux de sécurisation de la zone. Il présente divers devis à l'équipe municipale en la matière.

La commune budgétisera la réalisation de cet équipement dans son budget 2018 d'investissement et compte sur des aides financières et notamment celle du CD31 à travers le contrat de territoire.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer en faveur de l'aménagement de l'aire de jeux (réalisation des aires de réception, des massifs d'ancrage et sécurisation) et d'effectuer les demandes d'aides financières auprès du CD 31.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter la proposition du Maire concernant l'aménagement d'une aire de jeux,
- de valider la somme de 10 311.38 € HT au regard des devis reçus,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- de démarrer les travaux dans l'année 2018,
- et d'autoriser le Maire à effectuer les demandes d'aides financières au CD 31 et à tout autre organisme et signer toutes pièces nécessaires à ce dossier.

ADOPTÉ : Pour : 12
 Contre : 0
 Abstention : 0

2- Monsieur le Maire rappelle le projet de réaliser des travaux à l'école concernant l'aménagement d'une entrée et la pose de clôtures dans un souci de sécurisation.

La commune budgétisera la réalisation de cet équipement dans son budget 2018 d'investissement et compte sur des aides financières et notamment celle du CD31 à travers le contrat de territoire.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer en faveur de la réalisation de ces aménagements et d'effectuer les demandes d'aides financières auprès du CD 31.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter la proposition du Maire concernant la réalisation de ces travaux,
- de valider la somme de 8794.80 € HT au regard des devis reçus,
- et d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- de démarrer les travaux dans l'année en 2018,
- d'autoriser le Maire à effectuer les demandes d'aides financières au CD 31 et à tout autre organisme et signer toutes pièces nécessaires à ce dossier.

ADOPTÉ : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

11 - Taux d'imposition 2018 du budget communal : vote des taux

Au regard des éléments apportés, le Maire propose une non augmentation des taux des taxes communales comme suit :

- Taxe d'habitation **13.73 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties **10.38 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties **55.74 %**

Le Conseil Municipal délibère en faveur des taux proposés.

ADOPTÉ : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Avant de voter le budget primitif communal 2018, monsieur le Maire souhaite apporter une présentation de son contenu :

« Avant de voter le budget 2018, je souhaite présenter de manière non exhaustive les réalisations prévues dans ce budget selon différentes thématiques :

Les Finances : pas d'augmentation de la fiscalité communale – des dépenses raisonnables et nécessaires,

Les Ressources Humaines : la mise en place du RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire) en garantissant aux agents de ne pas avoir de baisse par rapport à leur régime indemnitaire actuel – la formation de chaque agent au secourisme,

L'Enfance et Jeunesse : mettre en place des tarifs différenciés selon les QF CAF pour les accueils périscolaires – faire évoluer la tarification des accueils périscolaire au regard des recommandations de la CAF – formaliser un nouveau PEDT en lien avec l'école avec des axes forts tels que l'écocitoyenneté, la parentalité, l'égalité filles garçons,

Les Associations : une augmentation du soutien financier avec une volonté de reconnaître l'apport essentiel de celles-ci dans la vie du village – un soutien avec la poursuite du prêt de bâtiments communaux – un soutien dans la mise en application des directives et recommandations en terme de sécurisation des rassemblements ou manifestations,

Entretien du village : un recrutement exigeant en terme de compétences et profils des candidats – investissement dans du matériel d'entretien – maintien de prestations ponctuelles pour la gestion des espaces verts en périodes critiques – réflexion concernant le désherbage au regard de la réglementation,

L'embellissement du village : l'aménagement du monument aux morts – la réfection de Sainte-Germaine, remerciements aux bénévoles,

Les bâtiments communaux :

- *L'église* : une partie du toit et les vitraux ont été réparés – changement de l'horloge – pose d'un coffret 380 préalable à l'installation d'une sirène d'alerte – travaux intérieurs de plâtrerie,

- *Le cimetière* : réparation du mur du cimetière sur environ 25 mètres – installation d'un columbarium et d'un jardin du souvenir – coupe et évacuation d'une quinzaine de cyprès,

- *L'atelier* : installation d'une douche et nouveau cumulus,

- *La Salle des fêtes* : mise en place d'une table à langer et de lavabos dans les WC (AD'HAP) – poursuite du travail sur la gestion du chauffage/clim – poursuite du renforcement du ménage,

- *La Mairie* : changement de la porte d'entrée défectueuse – achat de mobilier,

- *L'Aire de loisirs* : création des aires de réception et installation des jeux pour enfants – mise en place de barrières,

La Voirie : des travaux importants de rénovation de certaines routes dans le cadre du pool routier,

La Communication : poursuite de l'amélioration du site internet – amélioration de l'affichage mairie (pratique, pertinent, identifiable) – remise en place d'une communication papier avec un document trimestriel – travail sur une charte d'affichage et de communication,

La Sécurité Routière : radar pédagogique – déplacement des panneaux d'entrée en agglomération – sécurisation des trottoirs – sécurisation de l'arrêt de bus « Ramade » - appel à un bureau d'étude pour envisager un plan de circulation ambitieux afin de permettre une utilisation conjointe de la chaussée par les piétons, cycles, véhicules.

12 - Budget primitif communal 2018 : vote du budget

Le Maire présente le budget primitif comme suit :

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
Section de FONCTIONNEMENT	725 210.68 €	525 332 €
Report 2017		199 878.68 €
TOTAL de la section de FONCTIONNEMENT	725 210.68 €	725 210.68 €

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
Section d'INVESTISSEMENT	113 754 €	149 615.33 €
Report 2017	35 861.33 €	
TOTAL de la section d'INVESTISSEMENT	149 615.33 €	149 615.33 €

TOTAL DU BUDGET	874 826.01 €	874 826.01 e
------------------------	---------------------	---------------------

Après exposé du Maire, Le Conseil Municipal délibère en faveur du Budget Primitif 2018 proposé :

ADOPTÉ : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

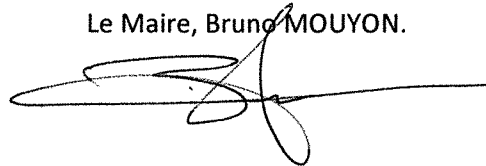
13 - QUESTIONS DIVERSES

- Problème des chiens errants dans le village : tout signalement fera l'objet d'une remontée téléphonique au propriétaire, puis écrite si nécessaire. L'appel à la fourrière animale reste une solution applicable en cas de récidive ou de non identification des propriétaires. Il est rappelé que les animaux doivent être tenus en laisse sur la voie publique et dans les lieux publics.
- Suppression de certains abattements sur la taxe d'habitation en 2017 : certains abattements ont été supprimés en 2017 sur la part communale. Ces abattements n'étaient pas le fait d'une délibération communale, mais d'une politique départementale. La fusion des EPCI avec un changement de régime fiscal a induit de fait cette suppression.
- Intercommunalité : une augmentation de 3 à 4 % est prévue pour 2018 sur les taux des taxes intercommunales – une augmentation de 18€/personne est prévue sur la redevance ordures ménagères.
- De nombreux dégâts sont recensés sur les poteaux et lignes télécom : l'opérateur est très peu réactif dans la prise en compte de ces dégâts.
- Baisse de pression d'eau : des administrés constatent une baisse de pression au robinet : demande d'explication sera faite au fournisseur.

- Dépôt sauvage d'ordures : les aires collectives ne sont pas des décharges – une réglementation existe et les personnes s'exposent à des amendes.

La séance est clôturée à 22h25.

Le Maire, Bruno MOUYON.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.